



Conseil de sécurité

Distr. générale
19 janvier 2023
Français
Original : anglais

Application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité

Trente-sixième rapport établi par le Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport, soumis en application des dispositions du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité, porte sur les faits survenus en ce qui concerne les nationaux du Koweït et d'États tiers portés disparus et les biens koweïtiens disparus, notamment les archives nationales, depuis mon précédent rapport, daté du 16 septembre 2022 (S/2022/696).

II. Activités récentes concernant le rapatriement et le retour de tous les Koweïtiens et nationaux d'États tiers portés disparus ou la restitution de leurs dépouilles

2. La Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) a assisté, en qualité d'observateur, aux 122^e et 123^e réunions du Sous-Comité technique de la Commission tripartite, tenues à Koweït le 10 octobre 2022 et à Amman le 12 décembre, ainsi qu'à la cinquante-quatrième réunion de la Commission tripartite, tenue à Riyad le 14 décembre. Au cours de ces réunions, les membres de la Commission tripartite ont fait le point sur les activités menées en vue de repérer et fouiller les sites d'inhumation potentiels. Comme précédemment, ces efforts s'appuient sur des témoignages, des images satellite et des missions de terrain.

3. L'analyse d'images satellites et aériennes reste un outil important pour le repérage de sites d'inhumation potentiels à Samaoua (sites de Tell Cheikhiya et de Faïdat Azayer), Karbala, Khamissiyé, ainsi que de deux sites potentiels repérés au Koweït grâce aux coordonnées fournies par les États-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Lors de la 123^e réunion du Sous-Comité technique, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a fait le point sur l'état d'avancement des demandes d'images satellite précédemment soumises à un membre du Sous-Comité concernant neuf sites d'intérêt. Il a indiqué que la portée géographique et le cadre temporel initialement fixés avaient été revus afin de faciliter le traitement des demandes par ledit membre. Il a ajouté qu'il avait reçu des images satellites de deux sites d'intérêt situés au Koweït, et recruté un expert qui procéderait bientôt à l'analyse des images. Les demandes d'images satellites relatives aux sept autres sites, dont Samaoua, Karbala et Khamissiyé, sont toujours



en attente. Le Koweït a de nouveau rappelé qu'il importait d'étudier d'autres pistes qui pourraient permettre de réduire le périmètre des sites d'intérêt, notamment l'utilisation des nouvelles technologies et l'examen des archives et des rapports antérieurs, plutôt que de s'en remettre exclusivement aux images satellites et aériennes qui pourraient être reçues.

4. Toujours à la 123^e réunion du Sous-Comité technique, l'Iraq et le Koweït ont évoqué les fouilles fructueuses menées à Samaoua (site de Tell Cheïkhiya) en 2019 et 2020 et envisagé la possibilité qu'un expert dépêché par le CICR réexamine les images satellites commerciales du site de Tell Cheïkhiya. Le Koweït a en outre proposé de passer en revue les travaux précédemment entrepris sur le site de Faïdat Azayer.

5. Outre l'imagerie satellitaire, les membres de la Commission tripartite ont continué de souligner la nécessité de poursuivre avec constance les efforts visant à localiser les témoins qui pourraient avoir des informations pertinentes concernant les sites d'inhumation potentiels. Le Koweït a répété qu'il importait d'assurer le suivi des informations fournies par les témoins concernant les deux sites d'inhumation potentiels à Samaoua et a exhorté l'Iraq à intensifier les discussions menées à ce sujet avec le Gouverneur de Mouthanna. Au cours de la 123^e session du Sous-Comité technique, le Koweït a également souligné que l'Iraq devait lever tous les obstacles susceptibles de retarder les fouilles et l'éventuelle exhumation de restes humains et qu'il fallait notamment qu'il empêche toute conduite inappropriée s'agissant de la gestion et de la préservation des sites. L'Iraq a informé le Sous-Comité technique de la tenue prochaine d'une réunion à ce sujet entre le Gouverneur de Mouthanna et le cabinet du Premier Ministre.

6. Le Ministère iraquien de la défense a poursuivi ses efforts pour localiser des témoins susceptibles de détenir des informations pertinentes concernant le site de Khamissiyé, en particulier un témoin qui se trouverait en Suède ou en Jordanie. À cette fin, des contacts ont été établis avec les ambassades iraquiennes en Suède et en Jordanie, les forces de sécurité iraquiennes, ainsi que la Direction des résidences et des voyages du Ministère de l'Intérieur. Malheureusement, ces efforts n'ont pas été couronnés de succès. L'Iraq a demandé au CICR de l'aider à localiser une personne au Caire qui avait été en contact avec le témoin en question.

7. En ce qui concerne le site de la base navale du Koweït, et conformément à un accord antérieur entre l'Iraq et le Koweït, le témoin disposant peut-être d'informations à ce sujet a accompagné la délégation iraquienne au Koweït pour la 122^e réunion du Sous-Comité technique et s'est rendu sur place le 9 octobre, avec la délégation koweïtienne et le CICR. Cette visite de site a permis de conclure que le site d'inhumation potentiel était situé à l'extérieur de la base navale, et non pas dans son périmètre comme estimé précédemment. Un rapport sur la visite, assorti de recommandations sur la voie à suivre, a été communiqué à tous les membres du Sous-Comité technique. Lors de la 123^e réunion, le Koweït a déclaré qu'il continuerait de rechercher, par l'intermédiaire de ses autorités compétentes, d'éventuelles images aériennes qui pourraient permettre de repérer l'emplacement précis du site d'inhumation.

8. Outre les images satellites concernant les deux sites situés au Koweït, le CICR a poursuivi ses discussions avec les États-Unis d'Amérique pour savoir s'il serait possible de faire des recherches dans les archives de ce pays. En ce qui concerne l'autorisation d'effectuer des recherches dans les archives du Royaume-Uni, le CICR a indiqué qu'il attendait un retour du Ministère britannique de la défense et qu'il continuait à suivre la question. Le CICR a également annoncé que les États-Unis avaient lancé, le 8 décembre 2022, un appel à témoins auprès des anciens combattants, invitant les personnes ayant des informations sur de possibles sites de sépultures

datant de la guerre du Golfe de 1990-1991 à contacter le Gouvernement des États-Unis ou le CICR.

9. Du 29 novembre au 1^{er} décembre, le Ministère iraquien de la défense a mené, en présence du CICR, une mission d'évaluation et de fouilles sur le site de Mahaouïl. Concentrée sur les zones d'intérêt définies d'après les témoignages disponibles, elle a été menée après confirmation que le site avait été débarrassé des restes de guerre et a permis de découvrir des fragments d'os qui, selon une évaluation préliminaire, étaient très probablement non humains. Le Ministère de la défense a suspendu les fouilles, les experts de la Direction médico-légale du Ministère iraquien de la santé et de la Direction chargée des charniers de la Fondation des martyrs n'étant pas disponibles pour analyser les fragments mis au jour.

10. L'Iraq et le Koweït ont continué d'étudier les différentes solutions qui permettraient d'obtenir des renseignements plus précis des deux témoins qui s'étaient présentés en affirmant détenir des informations sur des sites d'inhumation potentiels à Mossoul et au Koweït. Aucun résultat concret n'a été rendu public à ce jour.

11. À la 123^e réunion du Sous-Comité technique, l'Iraq et le Koweït ont échangé leurs vues sur les diverses procédures qui pourraient permettre d'établir et de transférer les profils génétiques de 15 dépouilles exhumées dans la région d'Haouli (province de Najaf) en avril 2022. Le Koweït a noté que la Commission tripartite a déjà adopté des directives générales sur le transfert des restes humains, y compris les profils ADN et les échantillons d'os, et que tous ses membres ont réitéré leur engagement à les respecter. L'Iraq et le Koweït ont conclu que la discussion sur les procédures d'identification et de transfert des profils génétiques des 15 dépouilles se poursuivrait entre le CICR, le Ministère iraquien de la défense et la Direction médico-légale du Ministère iraquien de la santé.

12. En ce qui concerne le site de Mouradiyé (province de Diyala), le CICR a communiqué aux membres du Sous-Comité technique le rapport final de l'enquête conjointe qu'il y a menée avec le Ministère iraquien de la défense en juillet 2022. Le 10 novembre 2022, le CICR a tenu une réunion de travail avec le Ministère iraquien de la défense, auquel il a fourni des informations sur la topographie du site. Le Ministère a alors demandé à la Commission publique d'étude de faire établir une nouvelle carte topographique de la zone en s'appuyant sur les renseignements fournis par le CICR.

13. Au cours de la période considérée, de nouvelles personnes ont répondu à l'appel à témoins lancé par le Ministère iraquien de la défense le 27 juillet 2022. La délégation du CICR à Bagdad a ainsi été contactée par une personne affirmant posséder des informations sur les civils et les militaires détenus par l'État du Koweït pendant la guerre du Golfe de 1990-1991. Le 1^{er} novembre, un représentant du CICR a recueilli le témoignage de l'individu en question, qui a consenti à ce qu'il soit communiqué aux membres de la Commission tripartite, ainsi que ses données personnelles et ses coordonnées. Après avoir recoupé les informations, le Koweït a estimé que la déposition du témoin nécessitait des vérifications supplémentaires auprès de l'intéressé lui-même et d'un autre témoin potentiel cité dans sa déclaration. Au vu des informations complémentaires fournies par le Koweït à l'attention des membres du Sous-Comité technique, il a été convenu de prendre en compte ce témoignage dans les discussions sur les sites de Karbala et de Samaoua (Faïdat Azayer).

14. Une autre personne s'est adressée au Ministère iraquien de la défense le 27 novembre 2022 et a fourni des informations sur un site d'inhumation potentiel à Abou Ghreïb, dans la province de Bagdad, qui pourrait selon elle contenir les restes

de quelques 10 à 12 ressortissants koweïtiens. Il a été convenu que le CICR inscrirait ces deux témoins sur la liste des témoins confidentiels pour suite à donner.

15. Au cours de la période considérée, l'Iraq a lancé plusieurs autres appels à témoins. Le Ministère iraquien de la défense a diffusé un appel à témoins le 15 novembre sur sa page Facebook officielle. Le Ministère iraquien des affaires étrangères a également lancé des appels à témoins du 28 novembre au 30 novembre 2022 par l'intermédiaire de ses représentations diplomatiques et consulaires dans le monde. Afin d'encourager d'autres témoins à se manifester, le Ministère de la défense a approuvé l'attribution de récompenses pécuniaires aux personnes qui fourniraient des renseignements sur des sites d'inhumation susceptibles de contenir les restes de personnes disparues. Il a aussi engagé formellement le processus de constitution d'un comité composé de membres des agences de sécurité iraquiennes et présidé par le Ministère de la défense, qui sera chargé de recueillir des informations sur les sites potentiels de charniers en s'appuyant sur diverses sources. Lors de la 123^e réunion du Sous-Comité technique, le Koweït a salué ces initiatives qui permettront d'accélérer les recherches de nationaux du Koweït et de pays tiers portés disparus.

16. En ce qui concerne le ressortissant saoudien porté disparu, qui figure à la fois sur la liste officielle du Koweït et sur celle de l'Arabie saoudite et qui est présumé vivant et serait emprisonné à Nassiriyé, le CICR a continué de consulter le registre des détenus transférés de la prison de Nassiriyé avant 2017, en vain. Le Ministère iraquien de la défense a dépêché un agent au Ministère de la justice pour en consulter les registres, mais ses recherches ont été infructueuses. Le dossier n'est pas clos : l'Arabie saoudite continue de rechercher de plus amples informations sur la personne disparue.

17. Lors de la 123^e réunion du Sous-Comité technique, le Royaume-Uni a fait le point sur les mesures prises pour confirmer ou infirmer les informations rapportées par le journal *The Sun* en juillet 2021 au sujet d'un ressortissant iraquien qui aurait ordonné l'exécution de 35 Koweïtiens en 1990. Le 1^{er} novembre, un enquêteur britannique s'est rendu au Koweït pour donner suite aux informations rapportées par le journal dans le cadre d'une enquête criminelle en cours au Royaume-Uni. Le Koweït a fourni les informations requises pour répondre aux demandes de renseignements formulées par le Royaume-Uni. Les membres du Sous-Comité technique seront tenus au courant dès que de nouvelles informations seront disponibles.

18. En amont de la 123^e session du Sous-Comité technique, le 11 décembre, des consultations ont eu lieu entre les membres au sujet de la feuille de route pour la mise en œuvre du projet d'examen, comme convenu lors de la 122^e réunion du Sous-Comité technique. La version finale a été envoyée par le CICR à tous les membres avant la 123^e réunion. Il a été convenu que le CICR ferait figurer en annexe du document un résumé détaillé des résultats attendus et des étapes prévues pour chaque recommandation.

19. Le 14 décembre, à sa cinquante-quatrième session, la Commission tripartite a reconduit le mandat du Sous-Comité technique et le statut d'observateur officiel de la MANUI. Les membres du Sous-Comité technique ont indiqué qu'ils appréciaient la manière dont la Mission exerçait son rôle d'observateur. La Commission tripartite a adopté collectivement le document d'orientation élaboré par le CICR à partir des recommandations figurant dans le projet d'examen. Tous les membres ont souligné qu'il importait d'assurer une collaboration continue pour obtenir des résultats positifs.

20. Le 7 septembre, le Représentant spécial adjoint chargé des affaires politiques et de l'assistance électorale de la MANUI s'est entretenu avec le Directeur de la Direction des droits humains du Ministère iraquien de la défense, Thaer Saad

Abdullah. Ils ont discuté des progrès réalisés dans le dossier des nationaux du Koweït et d'États tiers portés disparus, notamment grâce à l'augmentation des missions sur le terrain et aux nouveaux témoignages recueillis. Le Représentant spécial adjoint a indiqué que la MANUI était pleinement mobilisée pour faire avancer ce dossier important.

21. Le 11 octobre, le Représentant spéciale adjoint s'est rendu au Koweït et a rencontré le Ministre adjoint chargé des organisations internationales, Abdulaziz Saud Al-Jarallah, et l'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire chargé des Koweïtiennes et Koweïtiens détenus ou portés disparus, Rabea al-Adsani. Les discussions ont porté principalement sur les faits nouveaux ayant trait aux ressortissants du Koweït et de pays tiers portés disparus et aux biens koweïtiens disparus. Le Représentant spécial adjoint s'est également rendu à la Direction générale des preuves pénales du Ministère koweïtien de l'intérieur, avec tous les membres du Sous-Comité technique, dans le cadre d'une visite organisée par le Koweït en marge de la 122^e réunion du Sous-Comité technique. À cette occasion, il a salué la diligence et l'expertise technique dont les équipes de la Direction générale faisaient preuve dans leurs travaux d'identification.

22. Le 7 décembre, le Représentant spéciale adjoint a rencontré le Sous-Secrétaire du Ministère iraquien des affaires étrangères en charge des affaires administratives, techniques et juridiques, Omer Ahmed Kerim Berzinji, avec lequel il s'est entretenu du dossier des personnes et des biens koweïtiens disparus. Le Sous-Secrétaire a réaffirmé la détermination de son Gouvernement à continuer de progresser sur ce dossier important du point de vue humanitaire.

23. Du 7 au 11 novembre, à Brindisi (Italie), la MANUI a dispensé à six membres du personnel du Ministère iraquien de la défense une formation approfondie à l'utilisation du radar à pénétration de sol. Cette formation était organisée en partenariat avec des formateurs du Centre de services mondial de Brindisi spécialistes du domaine géospatial. La MANUI a informé le Sous-Comité technique des résultats de la formation à la 123^e session et a formulé des recommandations. À la suite de cette présentation, les membres du Sous-Comité technique ont entériné la proposition du Koweït visant à faire de la formation, du développement des capacités et du transfert de connaissances un point permanent de l'ordre du jour des réunions du Sous-Comité technique.

III. Activités récentes concernant la restitution de biens koweïtiens

24. Lors de sa rencontre avec le Représentant spécial adjoint, le Sous-Secrétaire du Ministère iraquien des affaires étrangères en charge des affaires administratives, techniques et juridiques a noté qu'à la suite de la remise de 738 boîtes et d'autres biens en juillet 2022, les représentants de tous les ministères et institutions irakiens concernés avaient reçu l'instruction d'étendre leurs recherches des biens koweïtiens manquants. Il a réaffirmé que son gouvernement s'était engagé à déterminer tout moyen susceptible de faciliter la recherche des archives nationales koweïtiennes disparues.

IV. Observations

25. La persévérance et l'attention dont ont fait preuve l'ensemble des membres du mécanisme tripartite, sous les auspices du CICR, ont permis de maintenir la dynamique concernant cet important dossier humanitaire. Je salue les travaux

exploratoires menés avec constance par le Ministère iraquien de la défense, qui a multiplié les missions sur le terrain pour rechercher les nationaux du Koweït et d'États tiers portés disparus. J'espère que ces efforts porteront bientôt leurs fruits et permettront de repérer de nouveaux sites d'inhumation potentiels.

26. Les informations fournies par les témoins et les images satellites demeurent au cœur de ce processus. Je salue les mesures prises par le Gouvernement iraquien pour encourager davantage de témoins à se manifester, en particulier l'élargissement de l'appel à témoins et l'attribution de récompenses financières pour les témoignages relatifs à la recherche de personnes disparues. Je salue également les efforts déployés par le Koweït pour assurer le suivi des informations fournies par les nouveaux témoins.

27. La coopération constante des membres de la Commission tripartite avec le CICR concernant la fourniture d'images satellites est une part essentielle des efforts visant à repérer de nouveaux sites potentiels d'inhumation. La réception d'images satellites et les analyses prévues pour les deux sites d'intérêt au Koweït permettront, espérons-le, d'obtenir rapidement des informations pertinentes.

28. Je me félicite également des consultations fructueuses qui ont permis d'établir une feuille de route claire pour l'application des recommandations du projet d'examen. J'espère que cette nouvelle feuille de route contribuera à insuffler un nouvel élan à la recherche des personnes disparues.

29. Je demande de nouveau au Gouvernement iraquien de poursuivre ses efforts pour localiser les biens disparus et en particulier de relancer la recherche des archives nationales koweïtiennes disparues.

30. Ma Représentante spéciale pour l'Iraq, mon Représentant spécial adjoint chargé des affaires politiques et de l'assistance électorale et le personnel de la MANUI restent pleinement engagés à soutenir l'action des gouvernements iraquien et koweïtien, de la Commission tripartite et des autres partenaires pour promouvoir et faciliter les efforts à l'appui de cet important mandat.
